

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

AVIS PUBLIC
RAPPORT FINANCIER 2025

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2025 seront déposés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 22 juin 2026 à 19h30 à la salle du conseil municipal, située au 306, chemin Cartier Nord, Saint-Hilarion.

Donné à Saint-Hilarion, ce 16e jour de juin deux mille vingt-six (2026).



Nathalie Lavoie

Directrice générale et greffière-trésorière